

Le 12 septembre 2012

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville,, le 12 septembre 2012 à 20 h, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	823	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 365	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 656	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	708	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 607	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 037	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	428	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	627	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 652	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 708	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2012
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Modification de la période de remboursement inscrite au règlement d'emprunt n° 277

Le 12 septembre 2012

- 6.2 Tarification du nouveau service technique de la MRC de L'Érable
- 6.3 Autorisation de lancer un appel d'offres pour les travaux de récolte de bois
- 6.4 Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement
- 6.5 Avis de motion – projet de règlement sur les tarifs 2012 -2013 du transport collectif
- 6.6 Reconduction du projet d'émission de radio hebdomadaire « La MRC en action »
- 6.7 Pacte rural
 - 6.7.1 Autorisation de déboursé à même l'enveloppe régionale pour le projet « Soutien technique au pacte rural »
 - 6.7.2 Modification du plan d'action de la municipalité de Laurierville
 - 6.7.3 Autorisation de déboursé pour le projet « Aménagement d'une aire de repos » contenu au plan d'action de la municipalité de Laurierville
- 6.8 Avis de motion : adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition de camions incendie
- 6.9 Adoption du rapport d'activité pour le schéma de couverture de risques
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (Régl. no 284-2012)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Régl. no 1577)
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la MRC de Robert-Cliche : confection et maintien des rôles d'évaluation foncière
 - 9.2 Appui à la MRC de Pontiac : rétablissement du « *Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocation faunique et multiressources* »

Le 12 septembre 2012

10.0 Varia :

10.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

10.2 Évaluation de la faisabilité du regroupement des services incendie du SSIRÉ et de la Ville de Plessisville

10.3 Appel d'offres pour l'acquisition de camions incendie

11.0 Période de questions

Interventir les points à l'ordre du jour

A.R.-09-12-11866

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-09-12-11867

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en ajoutant au varia les points suivants :

- Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
- Évaluation de la faisabilité du regroupement des services incendie du SSIRÉ et de la Ville de Plessisville
- Appel d'offres pour l'acquisition de camions incendie
- Rapport mensuel des rencontres

ADOPTÉ

Procès-verbal

A.R.-09-12-11868

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2012 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du

procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :

Modification de

ATTENDU QU'une municipalité régionale de comté peut, en vertu de l'article 1076 du Code municipal, modifier un règlement d'emprunt qu'elle a adopté;

Le 12 septembre 2012

la période de
remboursement
inscrite au
règlement
d'emprunt
no 277
A.R.-09-12-11869

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire, par la modification de son règlement d'emprunt n° 277, réduire la période de remboursement établie afin d'économiser sur les intérêts payés;

ATTENDU QUE la MRC doit refinancer le règlement d'emprunt n° 277 d'un montant de 210 400 \$ le 27 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que l'article 3 du règlement d'emprunt n° 277 soit modifié comme suit :

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 268 200,00 \$ sur une période de quinze (15) ans.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Tarifcation
du nouveau
service
technique
de la MRC
de L'Érable
A.R.-09-12-11870

ATTENDU la volonté de la MRC de L'Érable et des municipalités de Lyster, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand et de la Paroisse de Plessisville de se prévaloir du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) afin d'obtenir une aide financière en vue de l'embauche d'un ingénieur civil pour la réalisation de mandats admissibles en vertu dudit programme;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une entente afin de fixer les modalités relatives à la réalisation de ce projet de service technique;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, le service technique offert par l'ingénieur civil pourra, selon les disponibilités de ce dernier, dépasser le cadre des mandats admissibles en vertu du PIQM et que ce service sera alors accessible à toutes les municipalités de la MRC ainsi qu'à la MRC elle-même;

Le 12 septembre 2012

ATTENDU QUE les services de l'ingénieur civil de la MRC pour des mandats non admissibles au PIQM ne font l'objet d'aucune aide financière qu'ils devront donc être assumés par les municipalités qui s'en prévaudront;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que la tarification horaire du service technique de la MRC pour les mandats non admissibles au PIQM soit fixée de la manière suivante :

- * 80,00 \$/heure pour la MRC et les quatre municipalités ayant adhéré au PIQM;
- * 100,00 \$/heure pour les municipalités de la MRC n'ayant pas adhéré au PIQM;

QUE cette tarification soit indexée chaque année en fonction de l'IPC calculé selon la formule qui figure au point 5 de l'*Entente relative à la fourniture de personnel technique de la MRC de L'Érable*.

ADOPTÉ

Autorisation
de lancer un
appel d'offres
pour les travaux
de récolte
de bois
A.R.-09-12-11871

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour les travaux de récolte de bois à effectuer en janvier, février et mars 2013 sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a procédé à l'élaboration d'un devis technique et administratif afin de soutenir le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil des maires autorise le directeur général ainsi que l'ingénieur forestier de la MRC à procéder, pour et au nom de la MRC, à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de récolte de bois à effectuer sur les terres publiques intramunicipales, selon les spécifications contenues dans le devis;

Le 12 septembre 2012

QUE le directeur général et l'ingénieur forestier soient désignés à titre de responsables pour l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

Appel d'offres
de l'UMQ afin
de retenir
les services
professionnels
d'un consultant

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

en matière
d'assurances
collectives pour
les employés

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité régionale de comté de conclure avec l'UMQ une telle entente;

municipaux
dans le cadre
d'un regroupement
C.A.-09-12-11872

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la MRC de L'Érable s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Le 12 septembre 2012

QUE la MRC de L'Érable s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la MRC de L'Érable s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la MRC.

ADOPTÉ

Avis de motion -
projet de
règlement sur
les tarifs
2012-2013 du
transport
collectif

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Alain Dubois, qu'il sera présenté pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente, conformément à l'article 48.25 de la Loi sur les transports, un projet de règlement qui aura pour objet de fixer la tarification 2012-2013 pour le service de transport collectif de la MRC de L'Érable.

Reconduction
du projet
d'émission
de radio
hebdomadaire
« La MRC
en action »
A.R.-09-12-11873

ATTENDU la volonté des conseillers de poursuivre le projet d'émission de radio hebdomadaire « La MRC en action », entrepris au printemps 2012 sur les ondes de KYQ 95,7 FM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC poursuive son association avec KYQ-FM et débourse la somme de 2500 \$ requise pour l'enregistrement et la diffusion de 20 émissions supplémentaires, à l'automne 2012 et à l'hiver 2013;

QU'une entente soit prise avec KYQ-FM pour que cette somme soit déboursée au début de l'exercice financier 2013 seulement.

ADOPTÉ

Pacte rural :
Autorisation
de déboursé
à même

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, le 8 octobre 2008, par sa résolution numéro A.R.-10-08-10120, ses priorités régionales contenues dans le plan d'action régional du pacte rural 2007-2014, dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

Le 12 septembre 2012

l'enveloppe
régionale
pour le projet
« Soutien
technique au
pacte rural »
A.R.-09-12-11874

ATTENDU QUE la mise en œuvre des priorités régionales et des projets des municipalités entrepris dans le contexte du pacte rural nécessitent un soutien technique;

ATTENDU QU'un tel soutien est assuré, depuis le début du pacte 2007-2014, par une chargée de projet à temps partiel;

ATTENDU QUE le soutien technique implique également, de façon secondaire, l'apport de la responsable des communications du CLD de L'Érable, qui prend en charge toutes les activités de communication relatives aux démarches et au projet du pacte rural;

ATTENDU QUE d'ici l'échéance du pacte rural en mars 2014 ou dans les mois qui suivront, le soutien technique que requièrent la MRC et les municipalités dans le développement et la mise en œuvre de projets relatifs au pacte rural 2007-2014 représente des déboursés de 15 000 \$ pour le CLD DE L'Érable;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande de procéder au déboursé de la somme requise pour assurer ce soutien technique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 15 000 \$ représentant l'aide financière demandée au pacte rural, à même l'enveloppe régionale du pacte et selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'ente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Le 12 septembre 2012

Modification du plan d'action de la municipalité de Laurierville

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

A.R.-09-12-11875

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier son plan d'action afin d'y inclure l'aménagement d'une aire de repos à même une partie du stationnement de l'église, incluant entre autres du mobilier extérieur, un abreuvoir et un aménagement paysager;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande de procéder au déboursé requis pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable accepte la modification au plan d'action du pacte rural proposée par la municipalité de Laurierville afin d'y inclure l'aménagement d'une aire de repos.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

« Aménagement d'une aire de repos » contenu au plan d'action de la municipalité de Laurierville

ATTENDU QUE la municipalité a manifesté sa volonté de modifier son plan d'action afin d'y inclure l'aménagement d'une aire de repos à même une partie du stationnement de l'église, incluant entre autres du mobilier extérieur, un abreuvoir et un aménagement paysager;

A.R.-09-12-11876

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande de procéder au déboursé requis pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 33 770 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural, selon les conditions suivantes :

Le 12 septembre 2012

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Avis de motion : Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Donald Langlois, adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition de camions incendie qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera déposé pour adoption un règlement d'emprunt pour l'acquisition de camions incendie régional de L'Érable.

Adoption du rapport d'activité pour le schéma de couverture de risques Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC de L'Érable, tel que prévu à l'article 3 du protocole d'entente intervenu entre la MRC et le ministère de la Sécurité publique;

QU'une copie dudit rapport soit transmise au ministère de la Sécurité publique.

A.R.-09-12-11877

ADOPTÉ

Aménagement : ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le règlement Réglementation d'urbanisme de no 284-2012 modifiant le règlement de zonage no 140-89 le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Le 12 septembre 2012

la municipalité
de Notre-Dame-
de-Lourdes
A.R.-09-12-11878

ATTENDU QUE le règlement no 284-2102 vise à déplacer les limites de la zone RC-2 à même la zone Ra-1, de permettre les usages semi-industriels dans cette zone RC-2 ainsi que de rendre possible ces usages dans les classes d'usage du règlement ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a étudié et analysé le règlement afin d'évaluer sa conformité en regard des dispositions du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaires et que, après analyse, ledit schéma offre de nombreuses latitudes pour les municipalités dans leurs choix d'aménagement, à l'intérieur de leur périmètre d'urbanisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 284-2012 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la Ville de
Plessisville
A.R.-09-12-11879

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a adopté le 4 septembre 2012 le règlement no 1577 modifiant le règlement de zonage no 1312, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le règlement no 1577 vise à ajouter l'usage 17 « résidence collective » dans la zone no 111, lequel usage correspond aux hôtels privés, maisons de chambres, pensions et autres formes d'hébergement de ce type, et que cette zone couvre une partie de l'espace bordant les rues Saint-Louis et Saint-Édouard, entre la rue Saint-Jean et le Parc linéaire des Bois-Francs ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a étudié et analysé le règlement afin d'évaluer sa conformité en regard des dispositions du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaires et que, après

Le 12 septembre 2012

analyse, ledit schéma offre de nombreuses latitudes pour les municipalités dans leurs choix d'aménagement, à l'intérieur de leur périmètre d'urbanisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 1577 de la Ville de Plessisville en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés
A.R.-09-12-11880

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12450	BMR Nomelbro (divers)	504,19 \$
12451	Ville de Princeville (tournoi de golf)	340,00
12452	Sûreté du Québec (tournoi de golf)	360,00
12453	Médias Transcontinental (avis)	306,98
12455	SOPFIM (cotisation générale)	31,48
12457	Buropro inc. (four. de bureau)	1 280,53
12458	Formation Prévention Secours (trousse, masque)	76,69
12460	CLDE (entente secrétariat, location local)	10 110,00
12461	Sylvain Beaudoin (eau)	49,50
12462	Imprimerie Fillion enr. (affiche, dépliants)	597,87
12463	Financière Banque Nationale (règlement 286)	17 584,38
12464	Yvan Dubois (entretien gazon)	300,00
12465	SCA des Appalaches (ponceaux, divers)	1 069,02
12466	Multi-Services M.G.M. inc. (entretien climatisation)	396,49
12467	Société Radio Média CKYQ 95.7 (publicité juin)	574,88
12469	SOGETEL (frais avril à juin fibre optique)	7 647,66
12470	Évimbec Itée (gérance)	11 886,90

Le 12 septembre 2012

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12471	FQM (Dicom, congrès)	1 708,01
12473	Moto Performance 2000 inc. (location)	251,90
12474	Les Entretiens A.G. (entretien juin-juillet)	2 157,86
12477	Corporation de Transport la Cadence(entente)	2 435,73
12479	Francotyp-Postalia (location timbre)	103,30
12480	Dendrotik inc. (veste, ruban)	178,73
12483	Late Night Studio (support téléphonique)	52,89
12484	Grobec (aide technique)	1 470,00
12485	SOPFEU (cotisation générale)	521,89
12488	ADGMRCQ (colloque)	370,00
12489	Martin Laflamme (café)	101,85
12492	Les Fourneaux d'Inverness (repas conseil Inverness)	179,36
12493	COOP IGA (épicerie divers)	99,25
12494	Groupement Agro-forestier Lot-Még. (transport de plants)	4 470,41
12496	Excavation Terrassement J-P Nault (travaux)	4 415,32
12497	Bernard Gosselin (trappage)	120,00
12499	L'Invernois (repas rencontre)	333,99
12500	Électrocentre 2000 inc. (divers)	<u>22,98</u>
	Total :	<u>72 110,04 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
529482-529511	Paies semaine du 5 au 11 août 2012	20 389,32 \$
529593-529684	Paies semaine du 12 août au 1er sept 2012	<u>61 254,83</u>
	Total :	<u>81 644,15 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-08-01	Gouv. prov. (DAS)	26 561,42 \$
GWW-08-02	Gouv. féd. (DAS)	8 621,32
GWW-08-03	Gouv. féd. (DAS)	1 016,99
PWW-08-01	Bell - Téléphone	891,09
PWW-08-02	Visa Desjardins - compte général	11,00
PWW-08-03	CARRA	405,18
PWW-08-04	RREMQ	8 797,83
PWW-08-05	SSQ Ass. collective	7 264,64
PWW-08-06	Bell - Téléphone	879,22

Le 12 septembre 2012

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-07	Bell Mobilité - Cellulaire	291,78
PWW-08-08	SSQ Ass. collective	7 264,64
PWW-08-09	RREMO	<u>8 889,32</u>
	Total :	<u>70 894,43 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-09-12-11881

Il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12451	Ville de Princeville (frais de cour)	73,31 \$
12454	CMP Mayer inc. (bunker)	7 773,18
12456	ATPIQ (colloque)	370,00
12459	Centre d'extincteur SL (recharge)	1 071,27
12468	Éditions Petite Mine (cahiers)	667,28
12472	Suspension Victo (réparation, inspection)	1 060,62
12474	Goupe CLR (système de comm, réparation)	1 087,46
12475	Aréo-Feu (chapeau, divers)	526,91
12478	Novicom 2000 inc. (monitor)	1 256,11
12481	Remorquage Desjardins (piles)	104,22
12482	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	96,29
12486	Garage P. Bédard & Fils inc. (eau)	13,98
12487	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence, lumière)	151,52
12490	CAUCA (contrat de service)	57,49
12491	LAPIQ (session étude)	330,00
12495	Centre d'extincteur SL (recharge)	425,55
12497	Les Publications du Québec (NFPA)	<u>610,00</u>
	Total :	<u>15 675,19 \$</u>

<u>Salaires Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
529512-529592	Paies juillet 2012	<u>11 812,19 \$</u>
	Total :	<u>11 812,19 \$</u>

Le 12 septembre 2012

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-01	Bell Canada - Caserne 45 - Plessisville	90,23 \$
PWW-08-02	Shell	388,92
PWW-08-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	83,61
PWW-08-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	83,61
PWW-08-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	83,68
PWW-08-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,88
PWW-08-07	Bell Mobilité - Pagette	715,60
PWW-08-08	Bell Mobilité - Cellulaire	134,85
PWW-08-09	Sonic	635,55
PWW-08-10	Shell	316,41
PWW-08-11	Bell Canada - Caserne 45 - Plessisville	90,23
PWW-08-12	Esso	<u>223,85</u>
	Total :	<u>2 933,42 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 26 juillet 2012, une résolution du ministère des Transports, signée par M^{me} Dominique Savoie, sous-ministre, nous informant de l'attribution d'une subvention de 100 000 \$ pour la poursuite du projet en transport. *Cette correspondance est classée.*

En date du 8 août 2012, une résolution de la MRC Robert-Cliche demandant un appui dans ses démarches auprès du MAMROT afin que celui-ci défende les intérêts des municipalités et fasse en sorte que les commissions scolaires défraient leur juste part au niveau de la confection et le maintien des rôles d'évaluation foncière. Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC de Robert-Cliche : Il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable appuie la MRC Robert-Cliche dans ses démarches auprès du MAMROT afin que celui-ci défende les intérêts des municipalités et fasse en sorte que les commissions scolaires défraient leur juste part pour la confection et le maintien des rôles d'évaluation foncière.

Confection et
maintien des
rôles d'évalua-
tion foncière

A.R.-09-12-11882

ADOPTÉ

Le 12 septembre 2012

En date du 16 août 2012, une correspondance de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes remerciant la MRC de son appui dans le dossier du transport de personnes en perte d'autonomie. *Cette correspondance est classée.*

En date du 28 août 2012, une invitation de la Maison de Jeunes « La Traversée 1218 » de St-Ferdinand, à assister aux célébrations entourant les 25 ans d'implication. Cet événement aura lieu samedi le 13 octobre 2012, à 17 h, au Manoir du Lac William. Des cartes sont disponibles au coût de 40 \$/ personne. *Cette correspondance est classée.*

En date du 28 août 2012, une résolution de la MRC de Pontiac, demandant un appui dans ses démarches auprès du MRNF afin qu'un programme d'aide financière du type « *Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocation faunique et multiresource* » soit rétabli. Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la
MRC de Pontiac
Rétablissement
du « Programme
de maintien de
l'accessibilité
aux terres du
domaine de
l'État à vocation
faunique et
multiresource »
A.R.-09-12-11883

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable appuie les démarches de la MRC de Pontiac afin qu'un programme d'aide financière du type "Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocation faunique et multiresource" soit rétabli.

ADOPTÉ

En date du 29 août 2012, une correspondance de la Légion Royale Canadienne, invitant les municipalités de la MRC à participer au jour du souvenir qui aura lieu le 10 novembre à Victoriaville. Il est possible de déposer une couronne mémorative (100 \$ ou plus). *Cette correspondance est classée.*

Le 12 septembre 2012

Une correspondance concernant le programme CHANGEZ D’AIR! ayant comme objectif le retrait ou le remplacement d’appareils de chauffage au bois non-certifiés EPA. *Cette correspondance est classée.*

Varia : Monsieur le directeur général explique les détails du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), qui lui a été présenté lors du récent congrès des directeurs généraux de MRC. Ce nouveau programme gouvernemental interpellera directement les MRC, qui devront concevoir un PIIRL et établir, entre autres, des priorités en matière de travaux d'infrastructures routières locales. M. le directeur général explique les démarches à entreprendre si l'on veut adhérer au projet. Des discussions devront avoir lieu lors d'une rencontre ultérieure pour en venir à un consensus et une façon de fonctionner dans ce dossier.

Évaluation de la faisabilité d'un regroupement des services incendie du SSIRÉ et de la Ville de Plessisville
A.R.-09-12-11884

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable n'entend pas donner suite à l'évaluation de la faisabilité d'un regroupement des services incendie du SSIRÉ et de la Ville de Plessisville, l'évaluation du projet s'étant révélée non concluante dans le contexte actuel.

ADOPTÉ

Appel d'offres pour l'acquisition de camions incendie
A.R.-09-12-11885

ATTENDU QU'il y a lieu, selon le plan d'immobilisation du SSIRÉ, de procéder à l'acquisition d'une autopompe citerne et d'un poste de commandement;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a procédé, conjointement avec la Régie intermunicipale incentraide, à l'élaboration d'un devis technique et administratif afin de soutenir le processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale incentraide a convenu de verser à la MRC de L'Érable la somme de 800,00 \$ en guise de frais administratifs pour la modification du devis technique effectuée par le personnel de la MRC;

Le 12 septembre 2012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une autopompe citerne et d'un poste de commandement pour le compte du SSIRÉ, selon les spécifications du devis technique et administratif;

QUE le directeur général adjoint de la MRC et le directeur incendie soient désignés responsables pour l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Période de questions

Il n'y a aucune question de la part de l'assistance.

Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-09-12-11886

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier